



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE Séance n°6 du 20 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Séverine DERVAL, Chantal JOUFLINEAU, Jacky LEPAGE, Mathieu FRÉMONT, Christophe BOIS, Adrien JONCHERAY, Guillaume BELOUARD, Samuel HOUILLOT.

Excusés : Sylvie BELLANGER, Christian BLAISE, Danièle GODET, Olivier DERSOIR, Cédric RIVRON.

Secrétaire de séance : Chantal JOUFLINEAU

APPROBATION DU PV DU 30 mai 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu du conseil municipal du 30 mai 2024.

1. CESSION DE TERRAIN DE L'ANCIENNE JARDINERIE DE L'ESAT AU PROFIT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'association Ponceau Charmilles souhaite céder une partie du terrain des jardins au profit de la commune pour l'euro symbolique, les frais de notaires restant à la charge de la commune.

Une division des parcelles n° H33 et H633 a été faite par le cabinet Langevin en date du 9 novembre 2023.

Il convient désormais de valider cette cession et la nouvelle numérotation des parcelles (H693 et H695) entre l'association Ponceau Charmilles et la commune par acte notarié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **D'approuver l'acquisition des terrains nouvellement cadastrés H693 et H695 pour l'euro symbolique auprès de l'association Ponceau Charmilles**
- **D'approuver que les frais de notaires restent à la charge de la commune de La Selle-Craonnaise.**
- **D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.**

2. VOYAGE SCOLAIRE 2024-2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention émanant de la Directrice de l'Écolaise pour le voyage scolaire des classes de CE2-CM1 et CM2 qui aura lieu la prochaine année scolaire. Il s'agit d'un camp d'équitation à Campbon (Loire-Atlantique) qui concernera 22 élèves. Le coût par enfant est d'environ 430 euros. L'APE a déjà informé qu'elle prendrait à sa charge un tiers de ce voyage soit 143 euros par enfant. L'école sollicite une aide financière de la commune pour un montant de 143 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **D'accepter de verser une subvention de l'ordre d'un tiers du montant par élève pour la classe découverte qui aura lieu dans le courant de l'année scolaire 2025.**

3. VENTE ANCIENNE ECOLE

Depuis le déménagement vers la nouvelle école, les anciens bâtiments ne sont plus utilisés. Le Conseil Municipal avait déjà pris un avis de principe pour vendre l'ensemble de tous les bâtiments en un bloc. Le bien est cadastré H 52 pour une surface totale 736 m² et est composé de 2 bâtiments, un situé 3 rue de la Sablonnière et l'autre 2 rue de la Brûlerie, avec une cour goudronnée entre deux. Une estimation a été demandée à une agence immobilière qui a évalué l'ensemble entre 90 000 € et 105 000 €. La demande de désaffectation et de déclassement ayant été approuvée la Préfecture en date du 8 avril 2024, les bâtiments sont désormais dans le domaine privé de la commune et la vente et la mise en vente est donc possible.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **De mettre en vente le bien cadastré H52, au prix de 115 000 €, net vendeur.**
- **D'autoriser la délégation de cette vente par le biais d'une agence immobilière, dont les frais, à hauteur de 3 500 €, sont à la charge de l'acheteur.**
- **Précise que les frais d'acte notarié seront à charges de l'acquéreur.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer tous les documents facilitant cette mise en vente.**

➤ **Commission Espaces verts/Environnement :**

- Rencontre avec l'agent en charge des espaces verts pour faire un point sur l'ensemble des travaux réalisés sur la commune et mettre en place un planning de priorités pour les différentes tâches effectuées.
- Le tracteur est toujours immobilisé en attente de réparation.

➤ **Commission Voiries/Urbanisme/... :**

- Un rendez-vous à eu lieu mercredi 10 avril avec M. Pinçon de l'entreprise Pigeon concernant la grille d'évacuation rue de la Gare au niveau de l'entrée de la bibliothèque. Suite à plusieurs relances l'intervention a été effectuée le mardi 11 juin.
- L'entre l'entreprise Pigeon est intervenue rue des Charmilles pour reprendre une partie de la route abîmée. Ces travaux ayant été effectués dans le programme de point à temps, le coût sera d'environ 7€ HT/m².
- La journée citoyenne est fixée au 26 octobre et le thème sera l'embellissement autour de la mairie. Une communication sera faite sur l'objet de cette journée « plantation sur la commune ».

➤ **Commission Scolaire et Périscolaire**

- RPIC La Selle-Niaflès : les délibérations concordantes, ainsi que la convention ont été transmises à la DASEN pour avis, ainsi qu'au transporteur scolaire. Le dossier passera en commission consultative fin juin et voté début juillet.
- « A vélo les jeux » : Tous c'est bien passé sur les deux journées. Par mesure de sécurité, la rue du Cèdre a été fermée à la circulation, l'arrivée des enfants de Renazé ayant été installé devant le parvis de l'école. Les animations ont été rapatriées au niveau de la salle Doisneau-Lamy et sous le préau en raison des intempéries. Les enfants de La Selle-Craonnaise n'ont pu effectuer que le trajet retour en vélo au vu des fortes précipitations du mardi matin. Un pot d'accueil leur a été préparé par l'APE.
- Madame Virginie Raimbault a annoncé son départ de l'Ecoloise à la rentrée prochaine. Elle sera remplacée par Madame Emy Marsil.

➤ **Commission Affaires sociales**

- Repas du CCAS : date retenue pour le 27 octobre, à la cantine.

➤ **Commission Bâtiments :**

- Ecoloise :
 - Les différentes réserves encore en cours ont été transmises au cabinet d'architecte :
 - L'entreprise Lenoir est intervenue,
 - L'entreprise Pigeon a programmé son intervention en coordination avec l'entreprise Sabin
 - L'entreprise Scob a programmé son intervention lundi 17 juin
 - Les entreprises Chabrun et Paumard n'ont pas encore donné de date d'intervention.
 - Il s'avère qu'après échange avec la Directrice de l'école, il y a un problème manifeste de ventilation dans les bâtiments de l'école. Ceux-ci ayant été prévus sans ventilation mécanique, l'air ne circule pas suffisamment et provoque des maux de tête à l'ensemble des personnes qui la fréquente. Un contact a été pris avec le cabinet d'architecte et l'entreprise Thalem qui avait réalisé l'étude afin qu'une solution puisse être trouvée rapidement.
- Garderie : le devis de l'entreprise Lenoir a été reçu pour la rénovation de la cuisine. Celui-ci s'élève à un montant de 2 480,19 € HT, soit 2 976,23 € TTC.

➤ **Commission Sport/Culture/ Animation et Communication**

- Terre de Jeux 2024 : retour sur « les Jeux du Pays de Craon » du samedi 15 juin dans le cadre des Jeux Olympiques 2024, qui se sont déroulés à la Rincerie. 49 équipes venant des différentes communes de la CCPC ont participé. L'accueil réservé à cette journée est très positive et sera peut être reconduite.
- Passage des motards ont du cœur le 23 juin. Les bénévoles du CCAS vont les accueillir.
- La fête communale du 6 juillet :
 - la proposition de Plein Ciel a été validée par la commission animation. La déclaration pour la préfecture a été envoyée ce jour.
 - La cave des 5 chemins a transmis son devis pour l'apéritif offert par la commune qui est d'un montant de 237,30 €.

- Réunion des associations prévue le 19 octobre.
- Commémoration du 11 novembre : soit à Bouchamps ou à la Boissière.
- Spectacle de la CCPC le 6 décembre. Une rencontre est prévue avec le 11 juillet avec Jean-Luc Coutard et Mme Camille NICOLLE pour l'organisation de celui-ci.
- Marché de Noël le 7 décembre : Il a été décidé que l'animation serait organisée dans l'enceinte de l'école.
- Les vœux du Maire le 11 janvier. Un devis a été reçu en mairie pour un nouveau spectacle de magie pour un coût de 783,34 € TTC. Une nouvelle demande va être faite pour les autres spectacles proposés.
- Une réunion pour les associations et partenaires de l'animation de Noël est prévue pour le 16 septembre à 18h.
- La kermesse de l'école à lieu le dimanche 23 juin. Les calculatrices seront remises aux enfants de CM2 à cette occasion, ainsi que des paniers pour remerciement aux institutrices.
- La prochaine commission est programmée pour le 4 septembre à 20h30.

➤ **Commission Finances**

- Réunion du 18 juin : point sur les finances à mi-parcours de l'année, les résultats sont satisfaisants. Un écart de 33 442, 18 € en investissement qui s'explique sur le fait que toutes les subventions ne soient pas encore versées, notamment les 30 000 € de la subvention LEADER.
- Suite aux intempéries du 18 juin dernier, les travaux de l'Eglise vont être programmés

➤ **Questions diverses**

- ⇒ Demande de préemption pour le 28 rue de la Gare
- ⇒ Proposition conseils municipaux suivants : 29/08/2024
- ⇒ Prochaine réunion Adjoint/Maire : courant juillet.

Fin de séance à 23h11

Joseph JUGÉ, Maire :

Chantal JOUFLINEAU, secrétaire de séance :